

Mise en place du comité citoyen à Fougères dans le cadre du pacte des mobilités locales

Dans le cadre de la construction du pacte des mobilités locales avec Fougères Agglomération, le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de consulter les habitant.es de ce territoire sous la forme d'un comité citoyen qui sera constitué dans le courant du mois de juin 2024.

Le comité citoyen va permettre de faire participer les habitant.es aux réflexions concernant les actions à inscrire au pacte des mobilités locales en tant que principaux bénéficiaires. Grâce à ce comité, le Département d'Ille-et-Vilaine a également souhaité recueillir le point de vue des usagers pour réinterroger la pertinence d'un projet de contournement routier au regard de l'évolution du contexte national et local.

Le recrutement des membres du comité citoyen de Fougères Agglomération, réalisé en lien avec l'entreprise TRANSAMO, débutera au mois de mai 2024. Il sera composé de 25 citoyen.nes maximums (et de 10 suppléants) sélectionné.es en deux temps :

- Une première sélection aléatoire de 500 habitant.es tiré.es au sort à partir des fichiers électoraux. Ils seront destinataires d'un courrier qui les invitera à s'inscrire comme volontaire par le biais d'un formulaire en ligne.
- Parmi les citoyen.nes volontaires, 25 titulaires et 10 suppléant.es seront ensuite sélectionné.es selon des critères géographiques, socio-démographiques et selon leurs habitudes de déplacement afin d'assurer la représentativité de la diversité de la population du territoire et de ses usages de mobilités.

Une fois constitué, le comité citoyen se réunira sous forme d'ateliers de travail, entre septembre et novembre, animés par des professionnels de la participation citoyenne et suivis par les garantes de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Le comité citoyen est une instance consultative. L'inscription des propositions d'actions issues de ce comité citoyen dans le pacte des mobilités locales se fera à l'issue d'une validation politique et si les conditions techniques, financières et de gouvernance sont réunies. La prise en compte ou non des propositions des citoyens feront l'objet d'un retour justifié aux membres du comité citoyen dès que le pacte sera signé entre le Département et l'EPCI.

Qu'est-ce qu'un pacte des mobilités locales ?

Les pactes des mobilités locales sont des outils de coconstruction entre le Département et les intercommunalités pour aboutir à une stratégie et un plan d'actions partagée en matière de mobilité, en lien avec les besoins du territoire et de ses habitant.es, avec pour objectif premier de développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle.